

COMPIÈGNE, le 18 JAN. 2023

CC/LL

AVIS

Je soussigné, Philippe MARINI, Président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, informe que le rapport prévu à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, présenté au Conseil d'Agglomération du 17 novembre 2022 et annexé à la délibération n° 2 « Débat d'orientations budgétaires 2023 des budgets annexes (eau, assainissement et SPANC) adoptée à l'unanimité, est mis à la disposition du public et peut être consulté au siège de la Communauté d'Agglomération – Direction des Finances, ainsi que dans toutes les mairies des communes membres de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur-honoraire de l'Oise